

LA CHARTE DU RANDONNEUR



1 / Respect de l'environnement

Préservation de la nature : Restez sur les sentiers balisés. Ne cueillez pas les plantes protégées. Observez les animaux sans les déranger.

Gestion des déchets : Emportez vos déchets avec vous. Utilisez les poubelles mises à disposition en début et fin de parcours.



2 / Respect des propriétés privées et du patrimoine

Passage sur les chemins : Respectez les clôtures, les cultures et les propriétés privées.

Patrimoine bâti : Ne dégradez pas les murs, les bornes, les lavoirs ou autres éléments du patrimoine rural.



3 / Sécurité et civisme

Préparation de la randonnée : Consultez la météo, prévoyez une tenue adaptée, de l'eau et un moyen de communication.

Respect des autres usagers : Saluez les habitants, les agriculteurs et les autres randonneurs. Laissez passer les engins agricoles.

Chiens en laisse : Tenez votre chien en laisse, surtout dans les zones de pâturage ou de chasse. Ne pas laisser le chien entrer dans les parcelles agricoles.

Retrouvez tous les parcours de Rochefort Océan sur loopi.fr



Office de Tourisme Rochefort Océan
Tél. +33 5 46 99 08 60 - contact@rochefort-ocean.fr
www.rochefort-ocean.com

Avec la participation de Natura 2000 et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre 17



ZONE HUMIDE
EN HIVER



6 km



1h30

SAINT-AGNANT CIRCUIT DES FONTAINES



© Simon David

Création : CARO. Tous droits réservés. Création Graphique : Olivier Chérrin. ©IGN 2026 - Plan IGN - Autorisation N° 222607



1h30

6 km



À Saint-Agnant, partir à travers champs pour trouver ensuite des espaces boisés et l'itinéraire de la Vélodyssée. Observez bien sur votre chemin : vous pourrez peut-être voir des cigognes !

PAS-À-PAS :

1

Dos au pigeonnier depuis le parking, longer la route à gauche pour arriver à un giratoire. Le traverser prudemment et virer de suite à droite allée du Jarzaud qui se transforme en chemin herbeux.

2

Au bout du chemin, marcher quelques mètres sur la droite et prendre à gauche rue des Artisans jusqu'à la départementale. La traverser avec vigilance. La rue se termine sur un espace dégagé. Partir à gauche dans le chemin enherbé entre les maisons.

3

Prendre à droite la rue des Cordries, jusqu'au rond-point. Tourner à gauche, puis à droite allée des Vignaudries.

4

Traverser la route, s'engager en face dans le chemin arboré. Suivre le chemin à droite, puis à gauche pour déboucher dans au hameau Pont Thibaud.

5

Suivre à droite l'avenue Charles de Gaulle. La traverser et tourner à gauche dans la venelle Roule-Tronc. Descendre le chemin herbeux jusqu'à trouver une fontaine à gauche, avant la passerelle en bois. Emprunter la passerelle et poursuivre à gauche dans le chemin calcaire qui fait le tour du parc. Sortir du parc à gauche dans le chemin herbeux du Pas des Vaches. Le poursuivre jusqu'à monter un chemin empierré à droite (chemin des Chênes Verts).

6

Arriver rue du Moulin de Saturnin, la suivre à gauche. À l'intersection, virer à gauche pour passer sous le pont de la 2x2 voies. Regagner à droite la piste de la Vélodyssée, passer devant l'ancienne gare de Saint-Agnant. Continuer tout droit sur 1,2 km pour retrouver à droite le pigeonnier.



Les berges du canal Charente-Seudre, située sur la commune de Saint-Agnant, présentent la particularité de posséder deux chemins côte à côte. Le premier est l'ancien chemin de halage doublé par la suite par une seconde voie, aujourd'hui empruntée par la Vélodyssée. Elle se substitue à l'ancienne voie ferrée qui reliait autrefois Rochefort à Marennes et à la pointe du Chapus, via le pont de la Cèpe. Projetée dès 1872, cette ligne secondaire ne fut inaugurée qu'en 1889. Fermée aux voyageurs en 1971 puis au service marchandises une quinzaine d'années plus tard, elle fut déclassée en 1991 et ses voies déposées. Depuis Saint-Agnant, commune possédant un majestueux pigeonnier de la Première Renaissance, elle mène les cyclotouristes à l'étonnante petite cité fortifiée de Brouage ou à Marennes, célèbre pour ses huîtres.

